

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PUBLIC – PARCOURS DROIT PUBLIC COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit public » parcours Droit public comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
PONTHOREAU	Marie-Claire	PR	Droit constitutionnel approfondi Théorie et méthodologie de la comparaison
<i>Membres du jury :</i>			
ROUYERE	Aude	PR	Droit administratif approfondi
SENAC	Charles-Edouard	PR	Contentieux constitutionnel
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Procès, procédure et litige en perspective comparée
LACAZE	Marion	MCF	Procès, procédure et litige en perspective comparée
PORTA	Jérôme	PR	Droits et Libertés comparés

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 8 octobre 2024

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG